



Commune d'Abriès-Ristolas

Réunion du Conseil Municipal Séance du Jeudi 11 avril 2024 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 04 avril 2024

Étaient présents : Carine Audier-Merle, Philippe Boulet, Florian Bourcier, Florent Buès, Nicolas Crunchant, Joël Gauche, Charles Lacroix, Dominique Lepas, Alexandre Rénié, Philippe Ribot, Nicolas Tenoux.

Étaient absents excusés avec remise de pouvoirs : Chrystelle Cerutti donne pouvoir à Nicolas Tenoux, Marie-Hélène Farouze donne pouvoir à Charles Lacroix.

Étaient absents : Pauline Roux et Emmanuel Miegge

Monsieur le maire demande l'autorisation à l'ensemble des conseillers d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'acquisition de toilettes sèches pour le hameau de l'Échalp, ce projet étant initialement inscrit dans l'ordre du jour en questions diverses à débattre. En raison des délais pour déposer une demande de subvention, il est en effet nécessaire de délibérer dès cette séance du conseil municipal. L'ensemble des conseillers présents autorisent l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : Philippe Boulet

Le maire présente l'ordre du jour et remercie les habitants venus assister à ce conseil municipal.

2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2024 :

Le compte-rendu de séance du 19 mars 2024 n'a pas pu être envoyé aux membres du conseil. Il sera validé lors du prochain conseil municipal, en même temps que le compte-rendu du présent conseil.

3 – Vote des Budgets de l'année 2024 pour :

Monsieur le Maire présente et propose les budgets primitifs 2024 et demande l'approbation du Conseil Municipal par chapitres pour les sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement :

Commune d'Abriès-Ristolas

	Fonctionnement	Investissement
Budget Général	1 832 827.19 €	1 882 078.33 €
Budget du Camping d'Abriès	62 025.38 €	97 763.89 €
Budget de le Régie de transports	142.03 €	0.00 €
Total consolidé	1 894 994.60 €	1 979 842.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 10 voix pour et 1 abstention, approuve les budgets primitifs de l'exercice 2024 proposés ci-dessous, par chapitres pour les sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement.

4 – Délibération relative à la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision du taux applicable :

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, en fonction des besoins, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre une décision prise en conseil municipal. Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 739 966,54 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 1 813 440,14 €.

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7.50 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement :130 497,49 €.

-Dépenses réelles d'investissement : 136 008,01 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 13 voix pour autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et dont les plafonds sont précisés précédemment.

5 – Vote des taux de fiscalité directe locale 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des taxes locales dans le cadre des prévisions budgétaires 2024.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale cette année et propose donc de voter les taux suivants pour 2024 :

Commune d'Abriès-Ristolas

- Taxe foncière bâtie : 54.14 %
- Taxe foncière non bâtie : 114,17 %
- Taxe d'habitation : 21.90 %

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et voté par 13 voix pour adopte cette délibération.

6 – Attribution des travaux de réfection de couverture du gîte communal D :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation pour la réfection de la couverture du toit du gîte communal D a été organisée cet hiver. Deux offres ont été déposées pour la réalisation de ces travaux.

Ces deux offres ont été étudiées en commission de travail, laquelle propose de retenir l'entreprise MARTINET qui présente une meilleure solution technique pour un prix de 16 970.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et voté par 13 voix pour adopte cette délibération.

POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR :

Projet d'acquisition de toilettes sèches au parking de l'Echalp :

Le maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation d'une cabine de toilettes sèches mobile sur le parking de l'Echalp, au départ des activités estivales et hivernales, afin de garantir la salubrité des lieux et la préservation de l'environnement. Il explique également qu'un entretien sanitaire bi-hebdomadaire sera réalisé par l'équipe technique et que les contenants devront être stockés dans un endroit non accessible au public. Les résidus seront ensuite récupérés et traités par une entreprise spécialisée. La mise en place de la cabine pourra être réalisée à l'automne 2024.

Le Maire informe que le projet peut faire l'objet d'une subvention auprès de la Région PACA dans le cadre du « Contrat de Parc 2024 » à hauteur de 80%.

Le coût d'une cabine de toilettes sèches mobile s'élève à 4 500,00€ HT.

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Acquisition et mise en place d'une cabine de toilettes sèches mobile	4500,00€ HT	Région Sud – Contrat de Parc 2024 (80%)	3600,00€ HT
		Autofinancement (20%)	900,00€ HT
	4500,00€ HT		4500,00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et voté par 13 voix pour autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du « Contrat de Parc 2024 », pour

Commune d'Abriès-Ristolas

l'achat d'une cabine de toilettes sèches mobile, ainsi qu'à signer toute pièce à intervenir concernant cette opération.

7 – Questions diverses :

Dans le cadre des questions diverses, des informations sont partagées au sujet de la mise en place de places à feu au Camping de Valpréveyre, du déplacement d'éléments de décoration des villages et de la création d'un poste d'agent technique polyvalent affecté aux animations.

La co-présidente de l'association des socio-professionnels d'Abriès-Ristolas, à la demande du maire, présente le projet porté par la majorité des commerçants ayant pour objectif la piétonisation temporaire de la rue centrale les vendredis en fin d'après-midi, durant l'été 2024. Un long débat s'engage à propos de ce projet avec les membres du conseil municipal et les habitants présents. La piétonisation engendre un certain nombre de contraintes qui influent à leur tour sur la sécurité des personnes, notamment dans la rue du Haut Guil. Le conseil municipal doit se renseigner sur plusieurs points concernant la sécurité avant de donner une réponse définitive à l'association demandeuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.